

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.182**

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 9 décembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 9 décembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par M. SIMONNET  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL  
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP

**ETAIT ABSENTE-EXCUSEE** : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Ouverture de crédits pour l'exercice 2012 (Section Investissement)  
**Budget principal**

**RAPPORTEUR** : M. SIMONNET

**VOTE** : 3 ABSTENTIONS  
**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

En application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. **Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.**

Pour permettre le commencement de travaux urgents dès le début de l'année, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2012.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

### DECIDE

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2012.

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL			
2315 822	- Travaux Boulevard Garnier	+ 570 000 €	
2315 822	- Travaux « Plan trottoirs »	+ 300 000 €	
2313 213	- Travaux dans les écoles	+ 200 000 €	
2313 41460	- Aménagement du quai des Sabliers	+ 600 000 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 1 670 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 19 décembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD